



incendie volontaire et association de malfaiteurs

Par **cf24000**, le **25/06/2019** à **19:23**

bonjour,

une de mes connaissances a été accusée d'incendie volontaire et d'associations de malfaiteurs . cette personne l'a commis en groupe et ils ont tous avoués . 1 de ces personnes vient de faire 2 mois de prison et, elle est ressortie en attendant son jugement. peut-elle revenir en prison lors du jugement et si oui pour combien de temps? elle vient de trouver du travail en espérant éviter la prison mais je doute que cela puisse l'aider car les dommages causés en euro se montent à 270 000€. merci pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **26/06/2019** à **20:40**

Bonjour

On ne peut jamais présager, mais voici les peines (max)

[Article 322-6](#)

La destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui par l'effet d'une substance explosive, d'un incendie ou de tout autre moyen de nature à créer un danger pour les personnes est punie de dix ans d'emprisonnement et de 150000 euros d'amende.

[Article 322-8](#)

L'infraction définie à l'article [322-6](#) est punie de vingt ans de réclusion criminelle et de 150000 euros d'amende :

- 1° Lorsqu'elle est commise en bande organisée ;
- 2° Lorsqu'elle a entraîné pour autrui une incapacité totale de travail pendant plus de huit jours.
- 3° Lorsqu'elle est commise à raison de l'appartenance ou de la non-appartenance, vraie ou supposée, de la personne propriétaire ou utilisatrice du bien à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

Etc...

Par **Visiteur**, le **10/08/2019** à **14:56**

(Message collé au sujet initial)

Publié par [cf24000](#) 10/08/2019 14:44

Bonjour,
merci pour votre réponse suite à ma première question. je me demande si elle va vraiment être condanner car elle est très manipulatrice et très forte et jusqu'à maintenant elle s'est toujours sortie de tout. elle est capable d'endormir son avocat et j'ai bien peur qu'elle endorme aussi un juge. est-ce qu'un juge peut s'apercevoir de la personnalité d'un prévenu et s'apercevoir qu'il ment ? et enfin combien de temps faut-il attendre en la liberté provisoire et le procès, il y a t-il un délai?

merci pour votre réponse